

Le 6 mars 2006

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO APPUIE LES MESURES PRISES AU NIVEAU LOCAL POUR EMPÊCHER LA CONTAMINATION DE L'EAU

La qualité de l'eau de la région de Kitchener-Waterloo doit être protégée

KITCHENER — Le gouvernement McGuinty préserve la santé des familles et des collectivités de l'Ontario en protégeant nos sources naturelles d'eau potable, a déclaré aujourd'hui la ministre de l'Environnement, Laurel Broten, lors de sa rencontre avec des représentants de la région de Waterloo et de l'Office de protection de la nature de Grand River.

« Le gouvernement McGuinty croit que les collectivités et les organisations locales sont les mieux placées pour protéger et gérer leurs sources d'eau potable, a affirmé M^{me} Broten. Nous appuyons la recherche et la planification à ce niveau, car les leaders locaux sont des experts en matière de protection des bassins versants. »

En novembre 2005, le gouvernement s'est engagé à verser 67,5 millions de dollars aux collectivités locales pour les aider à être mieux préparées à protéger leurs sources d'eau potable. Au cours des deux dernières années, l'Office de protection de la nature de Grand River a reçu plus de 1,2 million de dollars pour lui permettre de se doter du personnel et des ressources nécessaires pour aider les collectivités à dresser des plans de protection des sources d'eau.

« Nous agissons en accordant des fonds pour protéger la santé de la population de la région de Waterloo et du bassin versant de Grand River et pour favoriser l'essor et la prospérité de nos collectivités », a poursuivi John Milloy, député provincial de Kitchener-Centre.

« La *Loi sur l'eau saine* est positive pour le bassin versant de Grand River, a ajouté Peter Krause, président de l'Office de protection de la nature de Grand River. Grâce à ces fonds, nous pouvons mener des études qui seront la base d'un système efficace de protection de l'eau dans la région. »

« La municipalité reconnaît l'importance de son approvisionnement en eau, a conclu Ken Seiling, président de la municipalité régionale de Waterloo. Nous poursuivrons notre travail et collaborerons avec la province et d'autres partenaires dans le but de protéger notre eau aujourd'hui et demain. »

La *Loi sur l'eau saine*, présentée à l'Assemblée législative en décembre 2005, aidera les collectivités à cerner les risques potentiels et à réduire, voire éliminer, ces risques. Les offices de protection de la nature, les municipalités, les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles, les industries, les groupes communautaires et le public collaboreront à des buts communs.

-30-

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416-325-5809

John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Also available in English.